

**COMPTE RENDU DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 24 JUIN 2019  
VILLE SAINT JACQUES**

**ETAIENT PRESENTS COMMUNES DE :** CHAMPAGNE SUR SEINE : Mrs GONORD, DEMASSE, Mme AUFILS - DORMELLES : Mr LARGILLIERE - FLAGY : Mr DROUHIN - LA GENEVRAYE : Mme PERINI - MONTIGNY SUR LOING : Mme MONCHECOURT, Mr MORISSEAU - **MORET-LOING-ET-ORVANNE :** Commune déléguée ECUELLES : Mrs FONTUGNE, CHEMINEAU - Commune déléguée MONTARLOT : Mr LOEUILLLOT - Commune déléguée MORET SUR LOING : Mrs SEPTIERS, MAROTTE, BEL, Mme ROUSEAU - Commune déléguée VENEUX LES SABLONS : Mrs BENARD, BLANT, ZUBALOF, Mmes ROOS, EPIKMEN, PARADIS - NANTEAU SUR LUNAIN : Mr GUIMARD - NONVILLE : Mr BELLIOU représentant Mr BALLAND - REMAUVILLE : Mr VERCRUYSSSEN - SAINT MAMMES : Mr BRUMENT, Mme HARVEL - THOMERY : Mr MICHEL - TREUZY LEVELAY : Mr CAUPIN - VERNOU LA CELLE SUR SEINE : Mr MOMON - VILLECERF : Mr DEYSSON - **VILLEMARECHAL :** Commune déléguée SAINT ANGE LE VIEL : Mr GASCUEL – Commune de VILLEMARECHAL : Mme KLEIN - VILLEMER : Mr PICLIN - VILLE SAINT JACQUES : Mr DUCHATEAU

**ETAIENTS ABSENTS REPRESENTES COMMUNES DE :** CHAMPAGNE SUR SEINE : Mr SOUVILLE pouvoir Mr GONORD – Mme WALTER pouvoir Mme AUFILS - SAINT MAMMES : Mr MARTIN pouvoir Mme HARIVEL - THOMERY : Mme DE LA FUENTE pouvoir Mr MAROTTE – Mr TROUBAT pouvoir Mr MICHEL - VERNOU LA CELLE SUR SEINE : Mme FAIDER-LOGET pouvoir Mr MOMON

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES COMMUNES DE :** CHAMPAGNE SUR SEINE : Mr VERNERY : **MORET-LOING-ET-ORVANNE :** Commune déléguée EPISY : Mr BILLARD

**ETAIENT ABSENTS COMMUNES DE :** CHAMPAGNE SUR SEINE : Mmes JOMIER – SANS : MONTIGNY SUR LOING : Mme JACQUENET - **MORET-LOING-ET-ORVANNE :** Commune déléguée ECUELLES : Mme LENORMAND – PALEY : Mr COCHIN - SAINT MAMMES : Mr SURIER - THOMERY : Mme FRIGNET - VERNOU LA CELLE SUR SEINE : Mme BERGER

Mme MONCHECOURT est élue secrétaire de séance.

**Le Conseil Communautaire :**

**APPROUVE, à l'unanimité, le compte-rendu du Conseil Communautaire qui s'est tenu le 8 avril 2019**

**EST INFORME des décisions prises :**

**2019.75 du 12 avril 2019**

Signature d'une convention conclue pour les 9 et 16 mai 2019 de 15 h 30 à 16 h 05 avec l'école de Fontaine le Port ayant pour objet de définir les modalités de mise à disposition de la piscine communautaire les Collinettes à Vernou-la-Celle-sur-Seine pour accueillir les élèves encadrés de maîtres-nageurs qualifiés et désignés par Moret Seine et Loing.

**2019.76 du 15 avril 2019**

Signature avec le Syndicat Mixte Seine-et-Marne Numérique de l'avenant n° 2 ayant pour objet de modifier l'échéancier pluriannuel de financement, annexé à la convention initiale, suite à l'accélération d'une partie du déploiement permettant d'avancer à 2021 une partie des prises prévues en 2022.

L'incidence financière est la suivante :

		Après signature de l'avenant n° 2		
		2021	2022	2023
Financement	Communauté de	977 993 €	71 936 €	901 733 €
	Communes Moret Seine et Loing			

Cette modification entrera en vigueur à compter de la date de signature de l'avenant. Toutes les dispositions de la convention initiale non modifiées par cet avenant restent inchangées et demeurent applicables.

**2019.77 du 18 avril 2019 – annulée suite désistement de la Société**

Signature d'un bail avec la société AER Technologies pour un local d'activité d'une surface de plancher de 143 m<sup>2</sup> (module n° 2) au sein de l'Hôtel d'Entreprises situé 1, rue Montchavant à Ecuelles – 77250 Moret Loing et Orvanne.

Le présent bail est consenti moyennant un loyer mensuel de 922,47 € hors taxes (indice ILC du 4<sup>ème</sup> trimestre 2018) et 174 € toutes taxes comprises de provisions de charges mensuelles à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019 pour une durée de 9 années entières et consécutives jusqu'au 30 avril 2028.

**2019.78 du 19 avril 2019**

Signature d'une convention, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019 pour une durée de 3 ans renouvelable par période ne pouvant excéder cette durée, avec la MSL SEM ayant pour objet la mise à disposition d'un agent pour exercer des missions de graphiste en fonction des besoins de la structure d'accueil.

**2019.79 du 19 avril 2019**

Signature d'une convention, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019 pour une durée de 3 ans renouvelable par période ne pouvant excéder cette durée, avec la MSL SEM ayant pour objet la mise à disposition d'un agent pour exercer des missions de webmaster en fonction des besoins de la structure d'accueil.

**2019.80 du 19 avril 2019**

Signature d'une convention, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019 pour une durée de 3 ans renouvelable par période ne pouvant excéder cette durée, avec la MSL SEM ayant pour objet la mise à disposition d'un agent pour exercer des missions de secrétaire et assistante administrative aussi bien en France qu'en Chine, en fonction des besoins de la structure d'accueil.

**2019.81 du 19 avril 2019**

Reconduction du marché n° 2018/05 relatif à des travaux d'impression pour la Communauté de Communes Moret Seine et Loing pour une période allant du 1<sup>er</sup> mai 2019 au 30 avril 2020.

**Contractant**

N° de lots	Désignation des lots	Titulaires
1	Magazine, guides et rapport d'activité	Imprimerie Vincent 32 avenue Thérèse Voisin CS 64229 37042 TOURS Cedex 1
2	Impression de supports de communication	Helio Service 86 rue de la Houzelle 77250 Veneux les Sablons
3	Autres impressions sur supports particuliers	<b>Non reconduit. Prestataire en liquidation judiciaire</b>
4	Impression de papeterie	Helio Service 86 rue de la Houzelle 77250 Veneux les Sablons

**2019.82 du 19 avril 2019**

Signature d'un bail avec la MSL-SEM pour un local d'activité d'une surface de plancher de 61,45 m<sup>2</sup> au sein de la Maison des Entreprises située 8 allée Gustave Prugnat à Moret-Loing-et-Orvanne.

Le présent bail est consenti moyennant un loyer trimestriel de 952,88 € hors taxes (indice ILAT du 3<sup>ème</sup> trimestre 2018) et 190,58 € toutes taxes comprises de provisions de charges trimestrielles à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019 pour une durée de 9 années entières et consécutives jusqu'au 31 mai 2028.

Le paiement du premier loyer interviendra 1<sup>er</sup> avril 2021. Ce report est justifié par une gratuité de 2 ans de loyer accordée au regard des relations qui unissent Moret Seine et Loing et la MSL-SEM.

**2019.83 du 30 avril 2019**

Signature avec la société SCI du Puits du Four, dont le siège social est situé au 33 rue Madame à Moret-Loing-et-Orvanne, représentée par Madame TRSTENJAK Liliane, gérante, d'un bail du 1<sup>er</sup> Mai au 31 octobre 2019 concernant un appartement sis au 8, rue du puits du four à Moret-Loing-et-Orvanne, pour un loyer mensuel hors charge de 500 €.

**2019.84 du 2 mai 2019**

Souscription d'une ligne de trésorerie interactive auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Ile de France, dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

**Montant de la ligne de trésorerie :** 600 000 € - Six cent mille euros ;

**Durée :** 364 jours à compter du 14 Mai 2019 ;

<b>Indice de référence :</b>	Taux fixe à 0,30 % l'an ;
<b>Périodicité de facturation des intérêts :</b>	mensuelle ;
<b>Frais de dossier :</b>	600 € ;
<b>Commission d'engagement :</b>	néant ;
<b>Commission de gestion :</b>	néant ;
<b>Commission de mouvement :</b>	néant ;
<b>Commission de non utilisation :</b>	0,20 % de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie interactive et l'encours moyen des tirages ;

**2019.85 du 2 mai 2019**

Signature d'un contrat d'assistance avec la Société ARIMA Consultants pour la mise en concurrence des contrats d'assurance « Construction » concernant l'opération de restructuration de la piscine du Grand Jardin à Moret sur Loing. Le coût de la prestation s'élève à 3 600 € TTC.

**2019.86 du 6 mai 2019**

Application au bail avec la société FLEX FUEL ENERGIE DEVELOPPEMENT de la clause d'indexation sur le montant du loyer comme suit :

Date d'application	Indice de référence	Montant annuel du loyer Hors Taxes
1 <sup>er</sup> mai 2018	ILAT 4T2017 = 110,88	90 208,50 €
1 <sup>er</sup> mai 2019	ILAT 4T2018 = 113,30	92 177,34 €

ILAT = Indice des Loyers des Activités Tertiaires

**2019.87 du 3 mai 2019**

Conclusion avec le SIDASS Moret Seine et Loing d'une convention de mandat de Maitrise d'Ouvrage pour les travaux d'assainissement sis route de Saint-Mammès sur la commune déléguée de Moret sur Loing (77250).

Cette convention prend effet à compter de sa notification qui intervient après transmission au contrôle de légalité, et s'achève suivant les conditions de constat d'achèvement de la mission.

**2019.88 du 3 mai 2019**

Autorisation donnée à Monsieur Yves BRUMENT, Vice-Président de Moret Seine et Loing, pour signer l'ensemble des documents relatifs à la promesse de vente du lot n° 9, d'une superficie totale de 2 319 m<sup>2</sup> (constitué des parcelles ZB 516 et ZB 528), situé lieu-dit « Les Clubs », Pôle Économique des Renardières à Moret-Loing-et-Orvanne, au profit de la SAS VTM AUTO ou toute société civile immobilière.

La signature est prévue le 16 mai 2019 à l'office notarial de Moret-Loing-et-Orvanne.

**2019.89 du 6 mai 2019**

Autorisation donnée à Monsieur Yves BRUMENT, Vice-Président de Moret Seine et Loing, pour signer l'ensemble des documents relatifs à la promesse de vente de la Grange des Graillons, son terrain d'assiette et son parvis (parcelles cadastrées section AK n° 2, 3, 4, 5 et 277) pour une contenance totale de 2 696 m<sup>2</sup>, située route de Saint Mammès à Moret-Loing-et-Orvanne (77250), au profit de Madame Christelle LEFORT, Présidente de la société ZEBRA COMMUNICATION ou toute Société Civile Immobilière s'y substituant.

La signature est prévue le 16 mai 2019 à l'office notarial de Moret-Loing-et-Orvanne.

**2019.90 du 13 mai 2019**

Signature du protocole de partenariat avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ayant pour objet de préciser les modalités d'accompagnement du personnel de Moret Seine et Loing pour la délivrance aux usagers des informations basiques liées aux démarches fiscales et de mise en place d'un système de rendez-vous sur place des agents de la DDFIP. Cette convention prend effet à compter de sa date de signature pour l'année 2019.

**2019.91 du 17 mai 2019**

Signature avec la commune de Montigny sur Loing de l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition du « service commun urbanisme » de la Communauté de Communes Moret Seine et Loing pour l'instruction des autorisations d'urbanisme ayant pour objet de modifier les articles suivants :

• **Article 2 – Champ d'application**

« La présente convention s'applique à toutes les demandes et déclarations déposées durant sa période de validité, hormis celles visées au point « b » ci-dessous.

Elle porte, pour chaque acte à instruire, sur la totalité de la procédure d'instruction.

a) **Autorisations et actes dont le « service commun Urbanisme » de la Communauté de Communes Moret Seine et Loing assure l'instruction :**

Ce service instruit les autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol délivrés sur le territoire de la commune de Montigny sur Loing, relevant de la compétence communale et cités ci-après : Les permis d'aménager - les permis de construire - les déclarations préalables de lotissement - les certificats d'urbanisme opérationnel - les permis de démolir - les déclarations préalables de travaux

**b) Autorisations et actes instruits par la commune :**

Tous les autres actes relatifs à l'occupation du sol sont instruits par les services de la commune et notamment : les certificats d'urbanisme d'information

**c) Contrôle de la conformité des travaux (récolement) :**

Le récolement lorsqu'il est obligatoire ou lorsque le maire a décidé de le réaliser est assuré par les services de la mairie de la commune de Montigny sur Loing. »

• **Article 8 – Dispositions financières**

« En application de l'article L 422-8 du code de l'urbanisme, cette mise à disposition par la Communauté de Communes Moret Seine et Loing donne lieu à remboursement des frais engagés par le service dans le cadre de la mutualisation soit pour l'instruction : d'un permis d'aménager : 330 € - d'un permis de construire : 280 € - d'une déclaration préalable de lotissement : 280 € - d'un permis de démolir : 220 € - d'une déclaration préalable de travaux : 190 € - d'un certificat d'urbanisme opérationnel : 165 € - d'un certificat d'urbanisme d'information : 110 € - aide technique divers : 40 euros/heure

Cette participation est versée par la commune de Montigny sur Loing sur présentation d'un titre de recettes trimestriel accompagné d'un état récapitulatif des actes traités et informations données.

La commune de Montigny sur Loing et la Communauté de Communes Moret Seine et Loing assument les charges de fonctionnement liées à ses obligations.

Les frais d'affranchissement des courriers envoyés par le maire aux pétitionnaires (notification de la majoration ou de la prolongation des délais d'instruction, de la liste des pièces manquantes et des décisions, information du pétitionnaire du rejet tacite de sa demande en l'absence de production, dans le délai de 3 mois, des pièces manquantes) sont à la charge de la commune (cf. article 3 ci-dessus).

A l'inverse, toutes les dépenses d'affranchissement réalisées dans le cadre de l'instruction pour des courriers envoyés par la Communauté de Communes de Moret Seine et Loing (consultations des personnes publiques, services ou commissions intéressées) sont à la charge de cette dernière. »

Cette modification entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

Toutes les dispositions de la convention initiale non modifiées par cet avenant restent inchangées et demeurent applicables.

**2019.92 du 17 mai 2019**

Modification de la régie de mixte « Centre Social », à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019, comme suit :

➤ **ARTICLE 4**

La régie encaisse les produits suivants :

1. Le montant de la participation pour les activités suivantes est demandé aux personnes :
  - Ateliers : 4 €
  - Sorties avec prestataires : 5 €
  - Transport en commun : 2 €
2. Le montant de la participation financière de 15 € par personne et par an dans le cadre des « Ateliers Savoir de Base » organisés par le service Centre Social.

➤ **ARTICLE 10**

Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 45 € par mois.

➤ **RAJOUT D'UN ARTICLE**

Un fonds de caisse d'un montant de 80 € est mis à disposition du régisseur.

**2019.93 du 17 mai 2019**

Mise en œuvre en collaboration avec « La Licorne » de visites théâtralisées pour l'année 2019. Ces visites théâtralisées donneront lieu à la signature de contrats au fur et à mesure de la programmation.

**2019.94 du 17 mai 2019**

Signature avec la Commune d'Avon d'une convention de prêt de matériel du Musée du Vélo à titre gracieux du vendredi 7 juin au mardi 11 juin 2019.

**2019.95 du 17 mai 2019**

Signature avec l'association Virges Armes d'une convention de prêt, à compter de sa date de signature jusqu'au 7 juillet 2019 inclus, à titre gracieux, pour le vélo « Grand-bi » pour les entraînements de l'artiste et la démonstration lors du Festival du Patrimoine du 7 juillet 2019 organisé à Moret-Loing-et-Orvanne.

**2019.96 du 17 mai 2019**

Autorisation donnée à Monsieur Francis DUCHATEAU, Vice-Président de Moret Seine et Loing, pour signer l'ensemble des documents relatifs à la vente des parcelles ZB 457 (1 495 m<sup>2</sup>) et ZB 458 (1 408m<sup>2</sup>), sise rue Montchavant, Pôle Économique des Renardières, Moret-Loing-et-Orvanne, commune déléguée d'Ecuelles, au

profit de la société REVIS' AUTO ou toute Société Civile Immobilière s'y substituant pour un montant de 72 575 € HT.

La signature est prévue le 27 mai 2019 à l'office notarial de Nangis.

**2019.97 du 17 mai 2019**

Autorisation donnée à Monsieur Yves BRUMENT, Vice-Président de Moret Seine et Loing, pour signer l'ensemble des documents relatifs à la promesse de vente des lots n° 10 et 11, d'une superficie totale de 28 535 m<sup>2</sup>, situé lieu-dit « Les Remises », Pôle Économique des Renardières à Moret-Loing-et-Orvanne, au profit de la Société EQUIMETH ou toute société civile immobilière.

La signature est prévue le 5 juin 2019 à l'office notarial de Moret-Loing-et-Orvanne.

**2019.98 du 24 mai 2019**

Signature avec l'association Rando Seine et Loing d'une convention de partenariat ayant pour objet de fixer les modalités du partenariat pour maintenir les circuits de randonnées pédestres en bon état.

Moret Seine et Loing verse une aide annuelle à l'association de 500 €.

La présente est conclue pour un an à compter de sa date de signature et renouvelable automatiquement par reconduction expresse chaque année dans la limite de 3 ans.

**2019.99 du 24 mai 2019**

Signature avec Seine et Marne Attractivité de l'avenant à la convention de partenariat pour l'animation et la gestion du programme Leader Gal Sud Seine et Marne ayant pour objet de modifier l'article suivant :

- **Article 5 – Financement**

La contribution financière de la Communauté de Communes Moret Seine et Loing pour l'année 2019 est arrêtée à 4 435,03 €. Cette modification entrera en vigueur à compter de sa date de signature.

Toutes les dispositions de la convention initiale non modifiées par cet avenant restent inchangées et demeurent applicables.

**2019.100 du 24 mai 2019**

Signature avec la Galerie d'Art « L'Atelier le Vivier » d'une convention de prêt d'une œuvre « sans titre » à titre gratuit du 3 juin au 1<sup>er</sup> septembre 2019. Cette œuvre sera installée dans les locaux de l'Office de Tourisme sis 4 bis place Samoï, Moret sur Loing, 77250 Moret-Loing-et-Orvanne.

**2019.101 du 6 juin 2019**

Signature d'un contrat de cession de spectacle avec l'association « A Tes Souhais Productions » et la commune nouvelle de Moret-Loing-et-Orvanne en vue d'organiser le Noël des enfants des agents de Moret Seine et Loing qui aura lieu le 18 décembre prochain.

Le montant de la prestation de 1 213,25 € TTC sera réparti entre Moret Seine et Loing et la commune nouvelle de Moret-Loing-et-Orvanne.

**2019.102 du 6 juin 2019**

Signature d'une convention avec la Commune de Nanteau sur Lunain, pour la journée du 12 juin 2019, ayant pour objet la mise à disposition, à titre gracieux, du parc de la Fontaine PINON, le jardin de la salle polyvalente ainsi que deux barnums et des tables et des chaises dans le cadre de l'inauguration officielle de la résidence artistique.

**2019.103 du 11 juin 2019**

Signature d'une convention avec la Commune de Paley, pour la journée du 21 juillet 2019, ayant pour objet la mise à disposition, à titre gracieux, de la salle des fêtes dans le cadre de l'organisation d'un atelier de sensibilisation et de médiation tout public autour de la photographie.

**2019.104 du 11 juin 2019**

Signature d'une convention avec la Commune de Villemer, pour la journée du 5 octobre 2019, ayant pour objet la mise à disposition, à titre gracieux, de la salle polyvalente dans le cadre de l'organisation d'un atelier de sensibilisation et de médiation tout public autour de la photographie.

**2019.105 du 11 juin 2019**

Signature d'une convention avec le Département de Seine et Marne ayant pour objet de définir les modalités du partenariat et déterminer les conditions dans lesquelles le Département apportera son soutien à Moret Seine et Loing pour le fonctionnement de l'École Multisports (EMS).

Le Département s'engage à verser une subvention annuelle de 5 280 €.

En contrepartie, Moret Seine et Loing s'engage à :

- respecter les règles générales de fonctionnement (public, activités, période de fonctionnement, encadrement, charte départementale),
- participer à la Fête Départementale des EMS,
- maintenir l'EMS durant l'année scolaire 2018/2019,
- fournir un compte-rendu financier et des activités,
- mentionner la participation financière du Département dans tous les documents de présentation de l'EMS.

Cette convention prend effet à sa date de signature et prendra fin après transmission du compte-rendu.

## **ORDRE DU JOUR**

### **POLE « APROTER »**

#### **Service « Développement Local »**

##### **Vente d'une maison d'habitation et d'un garage à rénover**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**AUTORISE LE PRESIDENT à :**

- Vendre à Monsieur Ibrahim KAZ ou toute société civile immobilière s'y substituant la vente de l'ensemble immobilier sis 21, rue du Pavé Neuf, Moret-Loing-et-Orvanne (parcelles cadastrées section AH n°18 et 313) au prix de 110 000 €.
- Signer tout acte s'y rapportant

##### **Pôle Economique des Renardières à ECUELLES – Vente d'un terrain à la société IMMOBAIL**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, 2 voix contre (Mrs BENARD – BLANT) – 3 abstentions (Mrs FONTUGNE – MICHEL – BELLIOU)**

**AUTORISE LE PRESIDENT à :**

- Vendre le lot n° 6 du lotissement « Les Clubs », d'une superficie totale de 2 053 m<sup>2</sup>, constitué des parcelles section ZB n° 509, 517 et 527, sis Avenue des Renardières, à Ecuellen (Commune de Moret-Loing-et-Orvanne), au profit de la société IMMOBAIL au prix de 27,5 € H.T./m<sup>2</sup> soit 56 457,50 € H.T. (cinquante-six-mille quatre-cent-cinquante-sept euros et cinquante centimes hors taxes)

- Signer tout acte s'y rapportant

**DECIDE le retrait de la délibération n° 2015.113 du Conseil Communautaire du 13 décembre 2015 approuvant la vente à la Société IMMOBAIL des lots n° 5 – 6 et 8**

##### **Terrains de la Céramique à ECUELLES – Cession d'une parcelle à la pharmacie VOGEL**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**AUTORISE LE PRESIDENT à :**

- Vendre une parcelle d'environ 294 m<sup>2</sup> (+/- 10%), au prix de 30 € H.T /m<sup>2</sup>, issue des actuelles parcelles 166E634 et 166E1941 à la Pharmacie VOGEL ou à toute société civile s'y substituant
- Signer tout acte s'y rapportant
- Titrer les frais de géomètre s'élevant à 2 735 € HT

##### **Zone ETIC – Ancien terrain ABB – Vente d'un terrain à la société MECAGIL / LEBON**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**AUTORISE LE PRESIDENT à :**

- Vendre à l'entreprise MECAGIL-LEBON (ou toute SCI s'y substituant) d'un terrain d'environ 1350 m<sup>2</sup> issu de l'ancien parking du site ABB, d'une surface de 1 350 m<sup>2</sup> (+/- 10% selon arpentage) issu de la parcelle AI n°325, à Champagne sur Seine, au prix de 20€ HT/m<sup>2</sup>
- Signer tout acte s'y rapportant

##### **Pôle Economique des Renardières à ECUELLES – les Clubs – Signature d'une autorisation d'occupation temporaire avec l'opérateur téléphonique ORANGE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**AUTORISE LE PRESIDENT à signer une Autorisation d'Occupation Temporaire portant sur une portion d'environ 35 m<sup>2</sup> de la parcelle n°166ZB35, sise chemin des Coutures, Pôle Économique des Renardières - MORET-LOING-ET-ORVANNE (commune déléguée ECUELLES) au profit de ORANGE SA.**

Désignation d'un représentant au sein du groupement d'intérêt public « ID 77 »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
DESIGNE Monsieur Yves BRUMENT pour représenter MORET SEINE & LOING au sein du GIP « ID 77 »**

NATURA 2000 – Renouvellement de la présidence de la structure animatrice « Rivières du Loing et du Lunain

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
AUTORISE LE PRESIDENT à :**

- Renouveler la présidence de MORET SEINE & LOING en tant que structure animatrice
- Nommer Monsieur Yves BRUMENT, en qualité de Président.

Développement des visites guidées payantes pour les individuels groupés

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
AUTORISE LE PRESIDENT à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019, à :**

- Mettre en place de nouvelles visites guidées pour les individuels groupés,
- Appliquer le montant de la rémunération des guides (50 € par prestation) et le défraiement en cas d'annulation

Office de Tourisme MORET SEINE & LOING – Vente d'une nouvelle carte IGN et actualisation des prix

	Prix d'achat	Prix de vente	Marge bénéficiaire
<b>Carte IGN Seine &amp; Marne (D721348)</b>	<b>4.21 euros</b>	<b>4.95 euros</b>	<b>0.74 euros</b>
Carte IGN Mini-Format Forêt de Fontainebleau (M2417OT)	7.23 euros	8.50 euros	1.27 euros
Carte IGN Forêts de Fontainebleau et des trois pignons (2417OT)	10.88 euros	12.80 euros	1.92 euros
Carte IGN Montereau-Fault-Yonne - Moret-Loing-et-Orvanne (2517SB)	10.88	12.80 euros	1.92euros

Une TVA de 5.5 % sera appliquée.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
AUTORISE LE PRESIDENT à :**

- Vendre, par l'Office de Tourisme MSL, la carte IGN « Seine & Marne »
- Appliquer l'actualisation des prix de vente comme indiqués dans le tableau ci-dessus

**POLE « SERVICES AUX HABITANTS »**

**Service « Habitat »**

Création d'un logement de dépannage

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
AUTORISE LE PRESIDENT à réhabiliter « l'îlot mammésien » en logement de dépannage  
VALIDE le contrat de mise à disposition et le règlement de fonctionnement**

**Service « Jeunesse & Sports »**

Piscine des Collinettes – Tarifs des activités

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
MAINTIENT les tarifs conformément au tableau en annexe**

**Service « Centre Social »**

Espaces Des Habitants – Tarifs des activités

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
VALIDE le tarif des activités de l'EDH comme indiqué ci-dessous  
AUTORISE LE PRESIDENT à les appliquer**

- . Nouvelles activités : stage (culinaire, mosaïque, ... minimum 2 jours) = 6€/2 jours
- . Ateliers : 4€
- . Sorties avec prestataires (visite musée, parc, etc...) : 5€
- . Atelier de savoir de base : 5€/ personne / trimestre / sur une année scolaire soit 3 trimestres = 15 €
- . Sortie sans prestataire : Accompagnement/ encadrement : 2€
- . Les activités pour les moins de 3 ans sont gratuites.

**Service « Culture »**

Ecoles de musique - Révision des conventions d'objectifs et répartition de la subvention

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
AUTORISE LE PRESIDENT à :**

- Appliquer Les nouveaux critères de versement de la subvention notés dans la convention d'objectifs aux écoles de musique
- Répartir la subvention annuelle de 100 498 € comme suit :
  - Accords 49 046 €
  - Musiques en Seine 30 310 €
  - Seine Harmonie 21 142 €

**POLE « RESSOURCES »**

**Service « Administration Générale »**

Modification des statuts du SMETOM

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
APPROUVE la modification des statuts du SMETOM**

Répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire pour les élections 2020

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, 1 abstention (Mr GONORD)  
VALIDE le nombre et la répartition des Conseillers Communautaires à compter du renouvellement général de  
2020, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.**

COMMUNES	REPARTITION	POPULATION
MORET-LOING-ET-ORVANNE	16	12 459
CHAMPAGNE SUR SEINE	7	6 174
THOMERY	4	3 493
SAINT MAMMES	4	3309
MONTIGNY SUR LOING	3	2 721
VERNOU LA CELLE SUR SEINE	3	2 684
Commune nouvelle VILLEMARECHAL	2	1 110
DORMELLES	1	807
VILLE SAINT JACQUES	1	793
LA GENEVERAYE	1	777
VILLEMER	1	741



VILLECERF	1	721
NANTEAU SUR LUNAIN	1	700
FLAGY	1	643
NONVILLE	1	612
REMAUVILLE	1	456
TREUZY LEVELAY	1	435
PALEY	1	420

**Service « Ressources Humaines »**

**Modification des membres du CT et du CHSCT / Représentants de la collectivité**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**DESIGNE pour siéger au sein du CT et du CHSCT :**

- . Monsieur Jacques PICLIN - représentant titulaire
- . Madame Sylvie MONCHECOURT - représentante suppléante

**RIFSEEP – Filière technique**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**AUTORISE LE PRESIDENT à instaurer, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019, le RIFSEEP dans les conditions prévues ci-dessous**

Répartition des groupes de fonctions par emploi des Agents de Maîtrise Territoriaux		IFSE	CIA
Groupes de fonctions	Emplois	Montants annuels maxima (sans logement)	
Groupe 1	Gestionnaire administratif, financier, technique / Encadrement de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois des filières administrative, technique	11 340 €	1 260 €
Groupe 2	Accueil / Logistique / Entretien / Fonction d'exécution	10 800 €	1 200 €

Répartition des groupes de fonctions par emploi des Agents de Maîtrise Territoriaux		IFSE	CIA
Groupes de fonctions	Emplois	Montants annuels maxima (sans logement)	
Groupe 1	Gestionnaire administratif, financier, technique / Encadrement de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois des filières administrative, technique	11 340 €	1 260 €
Groupe 2	Accueil / Logistique / Entretien / Fonction d'exécution	10 800 €	1 200 €

Répartition des groupes de fonctions par emploi des Ingénieurs en Chef		IFSE	CIA
Groupes de fonctions	Emplois	Montants annuels maxima (sans logement)	
Groupe 1	Direction Générale	57 120 €	10 080 €
Groupe 2	Direction Générale Adjointe	49 980 €	8 820 €
Groupe 3	Chef d'un service	46 920 €	8 280 €
Groupe 4	Adjoint au Chef d'un service / Responsable d'une structure / Expert / Fonction de coordination, de conception ou de pilotage / Chargé de mission	42 330 €	7 470 €

**Suppression et création de poste**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, 2 abstentions (Mr MOMON et Mme FAIDER-LOGET qui a donné pouvoir à Mr MOMON)**

**AUTORISE à compter du 1<sup>er</sup> août 2019, la :**

- . Suppression d'un grade de cadre de santé 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet,
- . Création d'un poste d'Auxiliaire de Puériculture Principal 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet,
- . Modification du tableau des emplois

#### Transformation de postes

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, 2 abstentions (Mr MOMON et Mme FAIDER-LOGET qui a donné pouvoir à Mr MOMON)**

**AUTORISE à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019, la**

- . Suppression de 2 postes à temps non complet,
- . Création d'un poste à temps complet,
- . Modification du tableau des emplois

#### Modification du tableau des effectifs

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**AUTORISE :**

- . Le maintien d'un poste d'Adjoint Technique et 3 postes d'Adjoint Administratif
- . la suppression d'un poste d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe et 3 postes d'Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> classe

#### Service Finances

##### Attribution d'un fonds de concours aux Communes

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**VALIDE**

- . Le règlement interne relatif aux fonds de concours ainsi que la convention d'attribution
- . Les dossiers éligibles présentés à ce jour

##### Créances irrécouvrables

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**VALIDE la demande d'admission en créance éteinte du titre 1015 du bordereau 166 du 4 décembre 2014 d'un montant de 517.93 €. Cette créance fera l'objet d'un mandat à l'article 6542**

##### Budget 2019 – Décision modificative n° 1 – Budget annexe ancien site ABB

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**AUTORISE LE PRESIDENT à apporter les modifications sur le budget comme indiqué ci-dessous**

Section	Intitulé	Compte	Dépenses	Recettes
Investissement	Cessions d'immobilisations	024	0 €	30 000 €
	Emprunts	16441	30 000 €	0 €
TOTAL			30 000 €	30 000 €

##### Vote des comptes de gestion et des comptes administratifs - Reprise et affectation des résultats - année 2018

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**ADOpte les comptes de gestion pour l'exercice 2018**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
ADOpte les comptes administratifs pour l'exercice 2018 et affecte les résultats comme indiqués ci-dessous.**

**Budget Principal M14 de Moret Seine et Loing :**

- C/ 001 – Déficit d'exécution de la section d'investissement : 272 833,83 €
- C/ 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 272 833,83 €
- C/ 002 – Report à nouveau à la section de fonctionnement : 3 933 535,01 €

**Budget Annexe M4 – Hôtel d'Entreprises de la CCMSL :**

- C/ 001 – Déficit d'exécution de la section d'investissement : 126 884,80 €
- C/ 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 126 884,80 €
- C/ 002 – Report à nouveau à la section de fonctionnement : 254 947,37 €

**Budget Annexe M14 – Pôle Economique des Renardières :**

- C/ 001 – Déficit d'exécution de la section d'investissement : 154,12 €
- C/ 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 154,12 €
- C/ 002 – Report à nouveau à la section de fonctionnement : 32 804,24 €

**Budget Annexe M14 – Ancien Site ABB (Ex Zones d'Activité Economique – Délibération 2019.62 du 8 Avril 2019) :**

- C/ 001 – Excédent d'exécution de la section d'investissement : 303 998,94 €
- C/ 002 – Report à nouveau à la section de fonctionnement : 6 805,30 €

**Budget Annexe M14 – CISPD de la CCMSL :**

- C/ 002 – Report à nouveau à la section de fonctionnement : 519,73 €

**Ces résultats ont été constatés, repris et affectés dès le Budget Primitif 2019.**

Le Président

P. SEPTIERS

